

) Prise en charge des **déchets inertes collectés** chez les distributeurs et négoce

Dans le cadre de ses obligations de collecte, Ecominéro, par l'intermédiaire de ses partenaires Ecomaison et Valdelia, **collecte et valorise les déchets inertes en mélange** apportés sur les

points de reprises mis en place sur les sites des magasins des distributeurs et de négoce de produits et matériaux du bâtiment.



➤ L'essentiel à savoir

- 1 Les distributeurs de PMCB (produits et matériaux de construction pour le bâtiment) de plus de 4000 m² ont l'obligation de reprendre les déchets du bâtiment, dont les déchets inertes.
- 2 Ces flux sont collectés dans les magasins par nos partenaires Ecomaison et Valdelia qui ensuite les acheminent vers les opérateurs de traitement en contrat avec Ecominéro pour leur prise en charge et leur valorisation.
- 3 Ces flux de déchets inertes en mélanges collectés chez les distributeurs sont soumis aux mêmes règles que tous les autres déchets inertes repris sur les sites de traitement affiliés au réseau Ecominéro.

1 LE SOUTIEN

Ces flux de déchets inertes collectés dans les magasins sont éligibles à la REP PMCB (déchets inertes triés et provenant de l'activité du bâtiment) au même titre que les flux de déchets provenant directement des chantiers.

2 L'APPORT DES DÉCHETS INERTES COLLECTÉS CHEZ LES DISTRIBUTEURS

- Ecominéro a désigné à Ecomaison et à Valdelia **les sites de traitement** où les déchets inertes collectés chez les distributeurs doivent être apportés.
- Une DAP (document d'acceptation préalable) au nom d'Ecomaison ou Valdelia est émise avec pour adresse de chantier **l'adresse du magasin qui a collecté les déchets inertes** sur son site.
- Les déchets en benne sont **acheminés sur le site de traitement** affilié à Ecominéro par les prestataires d'Ecomaison ou Valdelia.
- Les déchets inertes sont pris en charge par les opérateurs comme tous les autres déchets inertes provenant des chantiers du bâtiment et éligibles à la REP. Les déchets inertes réceptionnés sont déclarés sur l'espace Ecominéro et soutenus aux tarifs du barème en vigueur. **Aucune facturation ne doit être réalisée auprès d'Ecomaison, de Valdelia ou d'un de leurs prestataires.** Si la qualité du flux de déchets inertes ne respecte pas les standards de collecte de l'OCAB (présence d'indésirables), vous pouvez refuser la benne. Cette dernière est alors déclassée et reprise par l'opérateur ayant effectué le transport de la benne jusqu'à votre site.

3 LE SOUTIEN D'ECOMINÉRO

Vous, opérateur de déchets affiliés au réseau Ecominéro, pouvez donc appliquer le soutien Ecominéro pour la prise en charge de ces flux de déchets inertes.

4 COMMENT EFFECTUER VOTRE DÉCLARATION ?

Vous remplissez votre déclaration mensuelle comme habituellement.

Deux précisions pour la remplir :

- **Raison sociale de l'expéditeur : il s'agit d'Ecomaison ou de Valdelia**
- **Adresse chantier : il s'agit de l'adresse du magasin du distributeur ou négoce sur lequel les déchets inertes ont été collectés.**

5 BESOIN D'UNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

En cas de question liée à la réception de ces flux, contactez votre responsable régional.

